

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : 8

Représentés: Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFaurie représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGON, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Mise en place de l'Observatoire Photographique des Paysages du Grand Site - Demande de subvention auprès des fonds LEADER

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de communes du Minervois au Caroux et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (actions d'accompagnement, d'études ou de communication...) à l'échelle du Grand Site.

La mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) avait déjà fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS.

La mise en place effective d'un tel Observatoire a depuis été inscrite au programme d'actions 2025-2032 du dossier de candidature au label Grand Site de France. Il s'agit de la mesure 24 de l'objectif 6 « Entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site ».

Il s'agit de concevoir et de doter dès que possible le Grand Site d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) afin de disposer d'un outil d'analyse, d'observation et de suivi de l'évolution de ses paysages à son échelle dans le cadre de la bonne mise en œuvre du label GSF et ce dans la perspective d'une future demande de renouvellement.

Un OPP consiste à effectuer des prises de vues périodiques sur le territoire, sur des lieux choisis, avec les mêmes angles de vues et cadrages.

Cet outil a pour objectifs :

- d'assurer le suivi de l'évolution des paysages au regard de leurs composantes et dynamiques (naturelles, agricoles, urbaines) en lien avec la fréquentation, les aménagements et leurs impacts,

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_14-DE

A G E D I

- de contribuer à sensibiliser les élus et la population aux valeurs du site,
- d'aider à la décision des acteurs en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- de se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche GSF.

Le cahier des charges de cette mission de conception de l'OPP sera établi en concertation avec les partenaires de l'OGS (DREAL, Pnr HL, ...) puis validé en Comité des élus du Grand Site.

Sur la base de ce cahier des charges, une mise en concurrence sera effectuée afin de sélectionner un photographe professionnel.

Son rôle sera de :

- accompagner la définition d'un itinéraire photographique : choix des points de vue caractéristiques des paysages et des enjeux (au moins 40 points de vue : progression des pins, arrachage des vignes, déprise pastorale, fermeture des fonds de vallées, étalement de l'habitat résidentiel, résorption des points noirs, aménagements touristiques...), à faire en se basant sur les clichés anciens et sur les propositions d'acteurs locaux.
- réaliser une première campagne de photographies, pour se constituer un fonds,
- rendre compte de chaque campagne : état des lieux, analyse des transformations constatées,
- proposer des mesures nouvelles et/ou correctrices en matière d'agriculture, d'aménagement et d'urbanisme notamment...

La mise en place et l'animation de cet outil devra se faire :

- en tenant compte de l'outil OPP déjà mis en place par le Parc naturel régional du Haut Languedoc à son échelle,
- en tenant compte des préconisations faites par le RGSF pour les OPP de Grands Sites de France.

Cette mission de conception de l'outil est projetée sur une durée de 18 mois à partir d'avril 2026. Le coût prévisionnel de cette opération (qui inclut les coûts forfaitaires obligatoires), s'élève à 52 754,40 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DREAL : 32 000,00 €
- Union Européenne – Crédits FEADER-LEADER : 10 203,52 €
- Autofinancement : 10 550,88 €

Pour information, le cofinancement de la DREAL est déjà acquis en totalité depuis décembre 2023.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.



Le Président,
Jean ARCAS

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_14-DE
A G E D I